

2020_07_n°1069_AR
PM/SB/CC

Piétonnisation Estivale de la place du Général de Gaulle
Les Week-ends du 31 juillet au 31 août 2020

Je, Maire de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL,
Vu les articles L 22 13-1 à L 22 13-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le livre IV du Code Pénal et les textes spéciaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 - Afin de garantir un espace piétonnier place du Général de Gaulle, les mesures ci-après seront prises :

- Durant les week-ends :
 - o Du samedi 1^{er} août à 18h30 au lundi 3 août à 7h00
 - o Du samedi 8 août à 18h30 au lundi 10 août à 7h00
 - o Du samedi 15 août à 18h30 au lundi 17 août à 7h00
 - o Du samedi 22 août à 18h30 au lundi 24 août à 7h00
 - o Du samedi 29 août à 18h30 au lundi 31 août à 7h00

La circulation et le stationnement seront interdits sur la place du Général de Gaulle, partie comprise entre la rue du Lazaro et l'avenue Foch dans l'axe des rues Gabriel Péri et Albert Bailly ainsi que sur la voie du contour de l'Eglise entre la voie susnommée et la rue Castelain non comprise.

Le tronçon de la voie du contour de l'Eglise, compris entre la rue Castelain et l'avenue Foch reste ouvert à la circulation dans son sens conventionnel et au stationnement.

Des barrages seront installés avec une ligne de barriérage renforcée par des GBA béton afin de limiter les risques des voitures-béliers. Considérant que ces barrages seront maintenus durant la phase nocturne, une double signalisation lumineuse dynamique sera positionnée en tête de rue

ARTICLE 2 - Mesures de déviation :

- Les véhicules circulant sur l'avenue Foch seront déviés via la rue du Docteur Ducroquet via la rue Verhaeren, la rue du Peuple Hongrois, la rue Gérard Leclercq via la rue Meunier.
- Les véhicules venant de la rue du Lazaro pourront se diriger vers la rue Gabriel Péri.
- Les véhicules venant de la rue Gabriel Péri seront déviés via la rue Chuffart, la traversée de parking, la rue Castelain via la voie du contour de l'Eglise vers l'avenue Foch.

ARTICLE 3 - Mesure de pré-signalisation :

- Une signalisation sera installée rue Gabriel Péri à hauteur de la rue Meunier « route barrée sauf riverains à 600 m »

ARTICLE 4 - La fermeture le samedi soir de la place du Général de Gaulle, se fera avec l'aide de la Police Municipale.



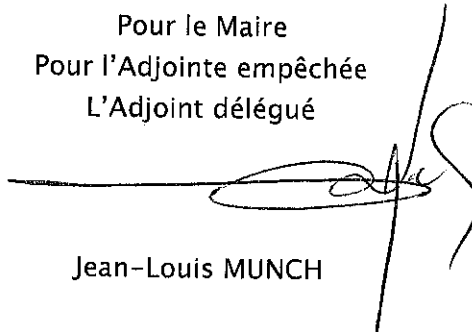
ARTICLE 5 - La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux

ARTICLE 6 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL, Monsieur le Directeur du Cadre de Vie et de la Qualité Urbaine, le Commandant de la Police Nationale de MARCQ-EN-BAROEUL, la Police Municipale de MARCQ-EN-BAROEUL, Monsieur l'Officier de Police du Ministère Public Commissariat de LILLE, le Centre de Secours de MARCQ-EN-BAROEUL, les Services Techniques, et tout agent placé sous leurs ordres est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Cet arrêté sera affiché dès sa signature jusqu'au 1^{er} septembre 2020.

MARCQ-EN-BAROEUL, le 21 juillet 2020.

Pour le Maire
Pour l'Adjointe empêchée
L'Adjoint délégué



Jean-Louis MUNCH

